

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 9 (1936)

Heft: 10

Rubrik: Mon jardin

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'HABITATION EST L'ORGANE DE :

l'Union suisse pour l'amélioration du logement, 28 rue de Bourg, Lausanne
la Société coopérative d'habitation de Lausanne, St-Laurent 20, Lausanne
la Société coopérative d'habitation de Genève, Cité-Vieuxseux, Genève
la Soc. genevoise pour l'amélioration du logement, Cour St-Pierre 5, Genève
(ABONNEMENT GRATUIT POUR LES MEMBRES DE CES SOCIÉTÉS)

Abonnement 3 fr. 60, le fascicule 30 ct. + Versement au compte de chèques II 6622

É D I T E U R

Section romande de l'Union suisse
pour l'amélioration du logement

R É D A C T E U R

A. Hœchel, 78 rue de Lausanne à Genève

A D M I N I S T R A T I O N

Imp. Populaire, av. de Beaulieu à Lausanne

CHRONIQUE = COMMUNIQUÉS = DIVERS

Bornet S. A.

8, RUE DE RIVE, 8 • GENÈVE

LUMIÈRE • SONNERIES • TÉLÉPHONE • CUISINIÈRES
A GAZ • APPAREILS SANITAIRES • DEVIS GRATUITS

PARQUETERIE

L. BURDET

P A Y E R N E

Tél. : Payerne 63 • Lausanne 33.026

PARQUETS EN TOUS GENRES • RÉPARATIONS • RACLAGES

Rideaux - Tapis - Linoléums
Tissus d'ameublement
Edredons piqués

23, rue du Rhône
Genève
Téléphone 42.177

Fiala & C^o

EN FAMILLE

REVUE HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉE

Assure ses abonnés contre les accidents

LA VRAIE REVUE POUR LA FAMILLE

Éditée par l'Imprimerie Populaire (Coopérative)
de Lausanne, Avenue de Beaulieu, 13

Louis Magnin

SOCIÉTÉ ANONYME

Ferblanterie

Installations

sanitaires

RÉPARATIONS

Pâquis, 7

GENÈVE

Tél. 24.140

Mon jardin • Travaux de saison

L'été peu favorable dont nous avons été gratifiés laissait supposer qu'octobre nous apporterait une agréable compensation. Mais, hélas ! bien vite il a fallu déchanter et le premier jour du mois a été marqué par une forte gelée qui a mis fin à la récolte des haricots, courgettes, tomates, etc. Les cultivateurs qui ont été prévoyants ont protégé les **haricots** avec des châssis ou abris volants ; les **tomates** cueillies et placées dans un endroit sec et éclairé y achèveront leur maturité ; de même les **courges**.

La mise en hivernage s'échelonne d'octobre à novembre suivant le temps et le genre des légumes. Lorsque l'on dispose d'une cave suffisamment fraîche, éclairée, la question est vite résolue pour obtenir les meilleures conditions d'un bon hivernage. On évite la proximité d'un chauffage central, lequel dessèche l'air et rend les légumes filandreux. Les caves non bétonnées sont celles qui conviennent le mieux. A défaut de cave spéciale, on hiverne les légumes en couche, en jauge ou en silos.

Les **bettes à cardes**, **céleris côtes** sont arrachés avec une petite motte, par un temps sec et placés en couche ou en cave. Le **fenouil** est assez sensible au gel ; s'il n'est pas consommé à l'approche des grands froids, on le protège par un fort buttage ou on le met en cave ou en couche, en supprimant une bonne partie du feuillage.

Les **chicorées frisées** et **scaroles** sont arrachés avec une petite motte par un temps sec et mises en cave et en couche. On peut également les laisser sur le terrain et les protéger avec des feuilles sèches. Les **choux blancs** et **rouges** sont mis en jauge, la tête tournée au nord. On peut également les suspendre à la cave. Les **choux frisés** à pied court sont tournés sur place.

Au début du mois d'octobre, on attache les **cardons** avant qu'ils aient reçu une trop forte gelée. Une fois liés, ils supportent plus facilement le froid. On les blanchit à la cave, les entoure d'un paillason et on les arrose au pied. Les **choux-fleurs** qui ne sont pas arrivés à complète formation avant le gel sont arrachés avec une petite motte et sont enterrés dans un endroit abrité ou en cave.

Nous traiterons dans le prochain journal la conservation des légumes à racines.

Plantation.

En octobre, on plante les **choux blancs cœur de bœuf**, les **laitues pommées** et **romaines**. On choisit des plants forts et trapus. La plantation se fait au fond de petites raies faites à l'essarde ou au sarcloret. Elles sont faites de façon à abriter les jeunes plants contre les vents du nord. On repique les **oignons** blancs semés en août ; on les enterre peu profondément de 10 à 12 cm. de distance, après avoir coupé les racines et une partie du feuillage. On peut planter également les caïeux semés en avril et récoltés en juillet ; de même les **aulx** et **échalotes**.

Les **fruits**, peu abondants cette année, ont été cueillis et disposés sur des tablettes dans une pièce non chauffée et où la température moyenne est de +6 à +8 degrés centigrades pendant l'hiver.

On coupe les **dahlia**s, les **cannas** et on rentre les plantes dans un local aéré, mais à l'abri du gel. Toutes les tiges des plantes gelées ou fanées seront si possible brûlées. On se débarrasse ainsi d'une quantité de limaces, d'insectes et de spores de maladies cryptogamiques.